

Le département « Contentieux » conseille et défend des entreprises françaises ou internationales, privées ou publiques, industrielles ou de services et les accompagne en matière de stratégie et d'actions précontentieuses et contentieuses devant les juridictions étatiques et arbitrales.

Notre démarche consiste à favoriser, dans la mesure du possible, la résolution amiable des conflits auxquels sont confrontés nos clients avant qu'ils n'atteignent la phase contentieuse, en les conseillant sur les différentes modalités de traitement du différend, de gestion et de sortie de crise, et en qualifiant et quantifiant le risque.



Les avocats du département « Contentieux » sont au côté des dirigeants opérationnels et des directions juridiques et financières pour les assister et les conseiller dans la gestion de l'ensemble des problématiques auxquelles ils se trouvent confrontés, à l'occasion notamment de la conception, de la fabrication, de la mise en marché, de la distribution et de la promotion des ventes de leurs produits et services, en apportant leur expertise en droit français et communautaire :

- de la protection et de la défense des actifs immatériels (marques, dessins et modèles, logiciels, noms de domaine, etc.),
- de la réglementation économique (pratiques tarifaires, conventions entre fournisseurs et distributeurs, coopération commerciale),
- des contrats commerciaux (formalisation et sécurisation des relations commerciales verticales et horizontales : organisation des réseaux de distribution, gestion des relations BtoB et BtoC),
- de la responsabilité civile du fabricant de produits industriels soumis ou non à autorisation,
- de la concurrence et des pratiques restrictives de concurrence, de la concurrence déloyale ou parasitaire,
- des procédures collectives (sauvegarde, redressement judiciaire, etc.) et de la gestion du poste clients.

Le département « Contentieux » est également appelé à intervenir conjointement avec d'autres départements du cabinet lors d'opérations d'acquisition ou de restructuration, lorsqu'il s'agit de procéder à l'audit des contrats commerciaux, des risques contentieux en cours ou à venir, des actifs immatériels et d'alimenter si besoin le contenu de la garantie d'actif et de passif.

### Quelques illustrations

- Assistance du propriétaire d'une marque dans sa démarche contre un concurrent étranger ayant abusivement utilisé le nom de cette marque dans l'un de ses noms de domaine
- Gestion des conséquences de la rupture brutale de relations commerciales établies entre un fournisseur étranger et ses principaux distributeurs français
- Assistance de producteurs de contenus audiovisuels pour la gestion et la protection de leurs droits
- Assistance des services opérationnels dans la gestion d'expertises judiciaires portant sur la conformité d'un produit industriel ou l'existence de vices cachés
- Audit de la conformité des contrats signés par un industriel avec ses distributeurs au regard des exigences légales et réglementaires, notamment concernant la problématique de la gestion des avantages financiers et des marges arrière
- Accompagnement de clients industriels dans la mise en œuvre d'opérations promotionnelles BtoB, BtoC ou de jeux-concours

### Tous nos clients sont des références

Le département « Contentieux » accompagne une clientèle principalement constituée d'entreprises internationales industrielles ou de services, PME ou grands groupes, disposant ou non d'implantations en France.

Il dispose d'une expertise particulière dans les secteurs de la chimie, de l'industrie pharmaceutique, des produits phytosanitaires, des matières plastiques, des produits industriels, de la communication audiovisuelle et des nouvelles technologies.



Pierre-Marie DURADE-REPLAT

Né en 1960

Associé depuis 1997

Titulaire d'un DESS de Droit notarial

Plus spécifiquement spécialisé en matière de droit commercial, de droit des contrats, de droit de la responsabilité civile, de droit immobilier, de droit des procédures collectives et de voies d'exécution.

[pmduradereplat@delsolavocats.com](mailto:pmduradereplat@delsolavocats.com)



Stéphane PERRIN

Né en 1964

Associé depuis 2011

Diplômé des Facultés de droit de Paris-XI et de Paris-II, titulaire d'un DEA de Droit de la Propriété Littéraire et Artistique et diplômé de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Paris-II.

Plus spécifiquement spécialisé en matière de propriété intellectuelle, de droit de la concurrence, de droit de la promotion des ventes, de droit des contrats commerciaux et de la distribution, de droit des procédures collectives et de droit de la responsabilité civile produits des entreprises industrielles.

A même d'intervenir en langue anglaise.

[sperrin@delsolavocats.com](mailto:sperrin@delsolavocats.com)

## Collaborateurs

Le département « Contentieux » regroupe deux associés, six avocats collaborateurs et deux assistantes juridiques.

Il travaille en lien étroit avec d'autres départements du cabinet, principalement avec le département « Droit des sociétés – Fusions-acquisitions », le département « Organisations non lucratives » et le département « Droit immobilier », tant sur des aspects fondamentaux du droit privé que sur des problématiques spécifiques pointues.

L'équipe est à même d'intervenir en français et en anglais.

Elle s'appuie sur un réseau de correspondants étrangers et de partenaires complémentaires pour la gestion des crises, notamment des consultants et des agences de communication spécialisées.

## Convictions

Nous savons d'expérience que les dirigeants opérationnels et les directions juridiques sont en permanence en attente d'anticipation et de prévention des risques, ou plus prosaïquement qu'ils ne souhaitent pas être confrontés à « l'aléa judiciaire ». Or, quel que soit le secteur, les réglementations deviennent si complexes et les situations de concurrence sont à ce point tendues que nos clients se trouvent exposés à de très nombreux risques ; tout conflit est une situation de crise déstabilisante, dont les conséquences peuvent se révéler lourdes budgétairement, délicates politiquement et parfois désastreuses en termes d'image.

Le département « Contentieux » se positionne donc avant tout comme une fonction support pour les directions générales, les directions juridiques, les directions commerciales et les directions financières de ses clients. Sa vocation est de les aider à anticiper, à valoriser financièrement, à évaluer temporellement et à gérer les différentes expositions aux risques pour donner aux managers la visibilité et les éléments dont ils ont besoin dans leur prise de décision.

Son principal objectif est de détecter en amont les situations potentiellement conflictuelles, de mettre en place les moyens de les prévenir et d'essayer de trouver des solutions intelligentes de sortie de crise avant le contentieux. Il intervient ensuite devant les tribunaux lorsque c'est la meilleure, ou la seule, solution qui reste possible.

Conseil stratégique autant que juridique, il mobilise des qualités d'anticipation, de créativité, de pédagogie, de négociation et de pugnacité au service des clients de DELSOL Avocats.